



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024013

Domaine : 1.1

Date de convocation : 28 juin 2024

Date de l'affichage : 28 juin 2024

Date d'affichage de la délibération : 5 juillet 2024

Objet : 13 – Marché à procédure adapté - Marché de travaux par lot technique pour la construction de vestiaires et d'un club house au Parc des Sports situé Chemin des Tilleuls à Eragny sur Oise

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Absents : Madame Yannick MAURICE, Monsieur Pierre MATHEVET.

Madame Emilie DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Jean-Pierre HARDY, adjoint au maire chargé des Travaux, voirie, cimetières, hygiènes et sécurité, embellissement de la ville,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'avis du Bureau Municipal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20240704-2024013-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

VU l'avis de la commission Travaux, voirie, cimetière, hygiène et sécurité, embellissement de la ville,

CONSIDERANT le projet de construction des vestiaires et du club house du parc des sports démarreront dès janvier 2025, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 million d'euros hors taxes. Ce montant ne dépassant pas le seuil européen (5 538 0000 euros HT), le marché sera lancé en procédure adapté (MAPA).

CONSIDERANT que compte tenu du montant, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure qui comprendra environ 12 lots répartis par typologie de corps d'états de la façon suivante :

- Lot n°1 : Voirie Réseau divers
- Lot n°2 : Gros œuvre – 2nd Œuvre [revêtements carrelages-Faïences murales]
- Lot n°3 : Bardage
- Lot n°4 : Fluides
- Lot n°4-a : Plomberie appareillages sanitaires
- Lot n°4-b : Chauffage-Ventilation
- Lot n°5 : Électricité CFO - CFA
- Lot n°6 : Charpente, Bardage et Couverture
- Lot n°7 : Menuiseries extérieures – serrurerie
- Lot n°8 : Cloisons - Doublages - Faux plafonds
- Lot n°9 : Menuiseries intérieures
- Lot n°10 : Peinture - Revêtements de sols souples -Signalétique

CONSIDERANT que la durée du marché débutera à compter de la notification des attributions du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement soit début d'année 2026.

CONSIDERANT qu'il est proposé qu'à l'issue de la consultation et après approbation de la Commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire soit autorisé à signer et si nécessaire résilier le marché à venir ; et soit autorisé à signer tous documents relatifs au marché tel que les avenants financiers et techniques ou de prolongation de délais et tous les documents afférents au marché (*certa* d'exécution et de réception de chantier à l'achèvement des opérations de travaux) et à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs, ainsi qu'à la relance en cas de procédure infructueuse.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la procédure de lancement d'appel d'offres en MAPA pour la conclusion d'un marché de travaux de construction de l'équipement vestiaires et d'un club house sur le site du parc des sports situé chemin des Tilleuls pour un montant estimatif de 1million d'euros hors taxes, réparti en 12 lots comme suit :

- Lot n°1 : Voirie Réseau divers
- Lot n°2 : Gros œuvre – 2nd Œuvre [revêtements carrelages-Faïences murales]
- Lot n°3 : Bardage
- Lot n°4 : Fluides
- Lot n°4-a : Plomberie appareillages sanitaires
- Lot n°4-b : Chauffage-Ventilation
- Lot n°5 : Électricité CFO - CFA
- Lot n°6 : Charpente, Bardage et Couverture
- Lot n°7 : Menuiseries extérieures – serrurerie
- Lot n°8 : Cloisons - Doublages - Faux plafonds
- Lot n°9 : Menuiseries intérieures
- Lot n°10 : Peinture - Revêtements de sols souples -Signalétique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et, si nécessaire, résilier le marché à venir ;

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20240704-2024013-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au lancement et à la signature des marchés consécutifs en cas de procédure infructueuse ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché ainsi que les avenants à intervenir.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France